

Madame, Monsieur, Chers Clients et Partenaires,

Notre Gouvernement a décidé de renforcer les mesures mises en place pour limiter l'expansion du virus Covid-19 et un nouvel épisode de confinement a réellement démarré ce lundi 02/11/2020.

Si notre priorité est de préserver la santé de chacun et notamment celle de nos Collaborateurs, il est aussi essentiel de préserver l'activité économique à son meilleur niveau.

DIOT Rhône-Alpes a donc pris de nouvelles dispositions pour limiter les interactions sociales et freiner la propagation du virus, sachant que depuis le mois de juillet 2020, chacun de nos salariés peut télétravailler à raison de 2 jours par semaine.

Nos collaborateurs exercent désormais leur activité en télétravail mais ils sont joignables par mail, par téléphone ou en visio conférence, sans que vous puissiez faire de différence.

Cependant, dans les cas qui le nécessitent, nos Collaborateurs pourront vous rencontrer en présentiel, dans le strict respect des règles de distanciation sociale et des gestes barrières, mais nos bureaux n'accueilleront pas de public jusqu'à nouvel ordre.

Les Equipes de DIOT Rhône Alpes restent mobilisées pour vous apporter la continuité de services et le meilleur de notre Service.

Nous vous assurons de notre engagement le plus complet pour vous accompagner dans cette période inédite.

Sincèrement

Jean-Marc Voisin
Président

